



**Saison
2026-2027**

LA GAZETTE DU CLUB



**N° 62
Septembre
2026**

SOMMAIRE

Éditorial	p: 02
Organigramme du Comité Directeur.....	p: 03
Le dicton de la rentrée.....	p: 04
La charte du pongiste yerrois	p: 05
Les statuts du club	p: 06
Le règlement intérieur du club	p: 09
Planning des entraînements.....	p: 11
Les catégories d'âge.....	p: 12
Les effectifs au 20 septembre.....	p: 13
La page du pongiste débutant.....	p: 15
Les compétitions à venir	p: 16
Le classement des joueurs pour la phase 1	p: 19
Carte des clubs de l'Essonne	p: 22
Clubs de l'Essonne engagés en championnat par équipes.....	p: 23
Championnat de France par équipes	
Calendrier et résultats phase 1	p: 24
Les liens utiles.....	p: 27





Éditorial

Bonjour à toutes et à tous

Nous espérons que cette période estivale s'est bien passée malgré la canicule et que les "accus" sont rechargés à fond afin d'aborder cette nouvelle saison sportive en pleine forme.

À priori, les astres semblent bien alignés pour que le club connaisse encore une année sportive bien remplie et pleine de satisfactions ce qui devrait être favorisé par la venue comme joueur entraîneur de **François Geslain** classé parmi les 300 meilleurs joueurs français, ce qui ouvre de belles perspectives pour le club.

Bienvenue aux nouveaux adhérents qui vont ainsi découvrir la gazette du club qui, en fonction de l'actualité pongiste, devrait continuer à paraître environ tous les mois afin de vous apporter des nouvelles du club et du ping en général.

La gazette étant consultable sur notre site Internet, n'importe qui peut la consulter. En conséquence, les comptes rendus et procès verbaux des assemblées générales et des réunions du comité directeur qui relèvent d'une certaine confidentialité ne seront plus insérés dans la gazette. Pour les consulter il vous faudra aller sur le site Internet de l'AYTT (<https://www.aytt-yerres.com/>) dans la rubrique "Vie du club", "Espace adhérent/e". Cette rubrique n'est accessible qu'aux membres de l'AYTT à jour de leur cotisation et par un mot de passe qui vous sera prochainement communiqué.

Nous vous souhaitons bonne lecture de cette gazette et si vous avez des idées et remarques à formuler pour la voir évoluer, n'hésitez pas à contacter Bernard au club ou par courriel (guillemard.ber@orange.fr) .

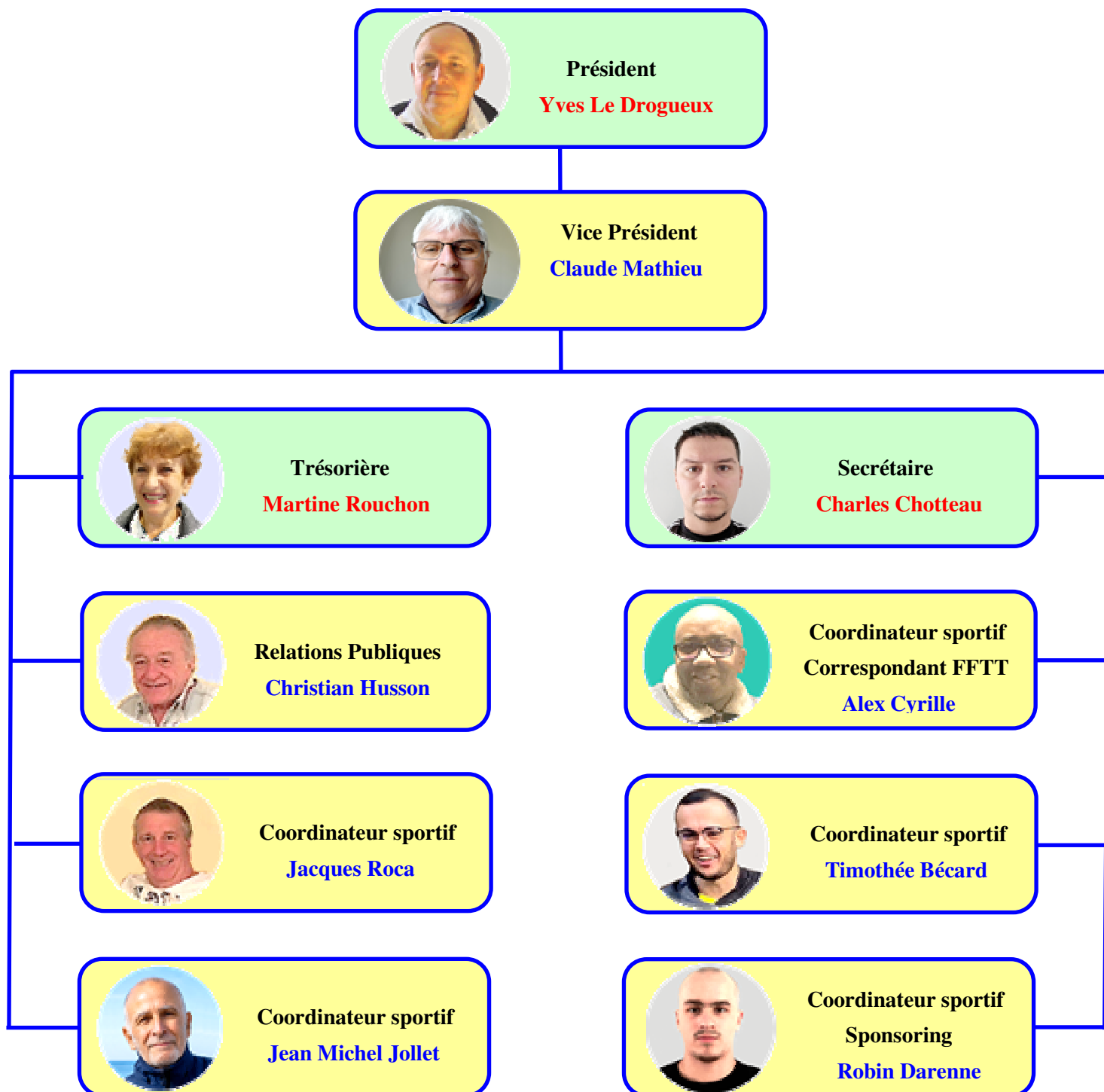
En complément de cette gazette, nous vous invitons à consulter le site Internet du club géré par Laura Navarro.

Bonne saison sportive

Bernard

ORGANIGRAMME DE L'AYTT

Membres du comité directeur



Non membres du comité directeur



Le dicton de la rentrée

*On ne perd
jamais*

soit on

gagne

ou soit on

apprend



Les 12 commandements du pongiste yerrois

- **Un grand soin du matériel tu prendras.**
- **Au montage et au rangement des tables tu participeras.**
- **Une tenue vestimentaire adaptée et des chaussures propres tu porteras.**
- **Jamais sur une table ou une séparation tu ne t'assiéras.**
- **Précieuses et fragiles sont les balles, tu les préserveras par une utilisation modérée et un ramassage soigné**
- **La raquette de prêt du club tu nettoieras et rangeras**
- **Ta tasse à café sale tu laveras et rangeras, ton gobelet usagé tu jetteras.**
- **Les vestiaires et les sanitaires, propres tu laisseras.**
- **En compétitions la tenue du club tu porteras.**
- **Un comportement loyal vis-à-vis des autres joueurs et beaucoup de respect tu auras.**
- **Tous les horaires tu respecteras.**
- **Le sourire tu partageras.**

ASSOCIATION YERRES TENNIS DE TABLE



STATUTS

Article 1 : Constitution et dénomination

L'Association Yverres Tennis de Table, dite AYTT, est une association loi 1901 fondée le 6 juin 1985 dont la date de publication au journal officiel est le 3 juillet 1985. Elle fait suite à l'ASTT Val d'Yverres qui elle-même remplaçait l'association Spinolienne de Tennis de Table fondée en 1974. Elle est agréée par le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports sous le n°91.S.526 depuis le 6 février 1992. Elle a pour objet la pratique du tennis de table. Elle est affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) sous le n° 08911083

Article 2 : Durée

La durée de l'association est illimitée, et son siège est situé à la Mairie 60 rue du Général de Gaulle 91330 YERRES. Son adresse de correspondance est celle du président en exercice.

Article 3 : Objet

L'association a pour objet la pratique du tennis de table en loisir et compétition.

Elle contribue au respect des lois et règlements notamment en tenant ses adhérents informés par voie d'affichage ou via son site internet des dispositions édictées à cette fin. L'association respecte les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables à la pratique des activités sportives. Elle reconnaît avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la FFTT et s'engage à les respecter. De même, elle déclare se conformer au respect des décisions prises par le comité directeur ou lors des assemblées générales. L'association ne poursuit aucun but lucratif. Elle s'interdit toutes discussions ou manifestations présentant un caractère racial, politique ou confessionnel. L'association s'interdit toute discrimination.

Article 4 : Composition

L'association se compose de membres actifs, appelés adhérents. Elle est également formée de membres bienfaiteurs, et de membres d'honneur, dont le statut est validé par le comité directeur. Seuls les membres actifs (adhérents) sont tenus d'acquitter une cotisation.

Les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale mais ne disposent pas de voix délibérative.

Article 5 : Affiliation - Assurance

Les adhérents sont assurés par la FFTT dans le cadre de leur pratique du tennis de table. L'AYTT et ses dirigeants ne sauraient être tenus pour responsables des dommages subis par les adhérents (vols, agressions, accident de trajet gymnase-domicile, ...). Les parents sont informés qu'en dehors des périodes d'entraînement, et de compétitions, leurs enfants mineurs ne sauraient être sous la responsabilité des animateurs, entraîneurs ou dirigeants de l'AYTT qui sont autorisés à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront utiles en cas de nécessité, hors de la présence des parents.

Le comité directeur peut proposer et décider de s'engager auprès de fédérations affinitaires (FSGT, FFH...). En conséquence les adhérents sont éventuellement assurés à d'autres fédérations si l'association s'est engagée et s'ils participent aux manifestations ou compétitions organisées par celle-ci.

Article 6 : Adhésion

L'adhésion à l'AYTT est ouverte à tous. Elle est assujettie au règlement d'une cotisation annuelle dont le montant est déterminé chaque saison par le comité directeur et entériné par un vote lors de l'assemblée générale annuel.

L'adhésion de chaque joueur est impérativement conditionnée par la présentation d'un certificat médical en cours de validité, mentionnant explicitement l'autorisation à la pratique du tennis de table.

ASSOCIATION YERRES TENNIS DE TABLE

De par son adhésion à l'AYTT, l'adhérent s'engage à respecter les articles des statuts et du règlement intérieur de l'association disponibles sur le site de l'association dont il reconnaît avoir pris connaissance. Il en est de même pour les parents ou tuteurs légaux des enfants mineurs adhérents à l'AYTT.

Article 7 : Licence

Tout adhérent à l'AYTT en compétition ou en loisir doit être licencié auprès de la FFTT. Il lui appartient de vérifier avant toute activité sportive (entraînement ou compétition) l'existence et la validité de sa licence. Une adhésion supplémentaire, entraînant un coût additionnel, est nécessaire si l'adhérent participe à des compétitions organisées par d'autres fédérations avec lesquelles l'association s'est engagée.

Article 8 : Démission - Radiation

La qualité d'adhérent se perd par :

- Décès ;
- Démission sur simple information envoyée par courrier ou par mail au président ;
- Exclusion (voir règlement intérieur) ;
- Non paiement de la cotisation ;

Article 11 : Le comité directeur

Rôle : Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'association. Lors de l'assemblée générale annuelle, il rend compte des actions menées et de la situation financière. Il fait des propositions d'orientation qui seront validées par un vote.

Composition : Il est composé d'au moins 6 membres et d'au plus 15 membres, élus par l'assemblée générale annuelle pour une durée de 2 ans. Le vote de l'assemblée générale s'effectue par vote à main levée sauf avis contraire émis par un adhérent au moins. Pour être éligible, il faut être adhérent de l'AYTT depuis au moins 6 mois à la date de l'assemblée générale annuelle et avoir fait acte de candidature par écrit. Passé le délai de deux ans, le statut de membre du comité directeur est reconductible par un nouvel acte de candidature écrit. Pour les mineurs adhérents âgés d'au moins 16 ans, il faut disposer d'une autorisation parentale. Enfin chaque candidat doit être à jour de sa cotisation.

Une fois élu par l'Assemblée générale, le Comité directeur élit, en son sein, le président de l'AYTT à la majorité relative des présents. En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs candidats, le candidat le plus jeune devient président. La durée du mandat de président est de 2 ans, le nombre de mandats n'étant pas limité.

Fonctionnement : le comité directeur se réunit au moins une fois par an. La présence d'au moins la moitié de ses membres est nécessaire pour délibérer. Les votes sont à la majorité relative des présents. En cas d'égalité, le vote du président est prépondérant.

Rôle des membres :

- Le président doit effectuer à la préfecture les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique de la loi du 1^{er} juillet 1901. Il détient par son élection, les pouvoirs les plus étendus, sans toutefois pouvoir aller à l'encontre des décisions de l'assemblée générale. **Sa position de président lui confère le droit d'ester en justice pour représenter l'association, ou de mandater parmi les autres membres la personne de son choix pour le faire à sa place dans l'intérêt de celle-ci ;**
- Le secrétaire veille à la bonne marche du fonctionnement du comité directeur et du club ;
- Le trésorier assure la gestion financière de l'ensemble de l'association.

Article 12 : Assemblée générale ordinaire annuelle (convocation, ordre du jour, quorum)

L'AYTT doit tenir une assemblée générale ordinaire tous les ans dont l'ordre du jour comprend les rapports d'activités (moral, financier, sportif...), et l'élection de tout ou partie des membres du comité directeur si nécessaire (obligation biennale). Le comité directeur convoque individuellement les adhérents à l'assemblée générale annuelle au moins 10 jours avant sa tenue par tous les moyens de communication que le comité directeur juge utile (courrier, mail...). Pour garantir la transparence de l'information dispensée aux adhérents,

ASSOCIATION YERRES TENNIS DE TABLE

le budget de la saison écoulé ainsi que celui de la saison à venir sont joints à la convocation lors de son envoi.

L'assemblée générale ordinaire ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins 25% de ses adhérents présents ou représentés et qui vérifient les conditions énoncées à l'article 13 ci-dessous.

Article 13 : Composition et droit de vote

Tous les adhérents de l'AYTT sont membres de droit de l'assemblée générale. Plus précisément, sont électeurs à l'assemblée générale, tous les adhérents âgés d'au moins 16 ans, membres de l'AYTT depuis au moins 6 mois à la date de l'assemblée générale et à jour de leurs cotisations. Les jeunes de moins de 16 ans doivent être représentés par leurs parents, leur tuteur ou représentant légal.

Article 14 : Modalités des votes en assemblée générale

Les votes sont exprimés à main levée. Le scrutin secret peut être réclamé par tout membre de l'assemblée générale. Le vote est acquis par la majorité relative des voix exprimées. Le vote par procuration est admis, chaque mandataire peut disposer de 3 pouvoirs au maximum.

Article 15 : Assemblée générale extraordinaire

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées à tout moment pour les motifs suivants :

- Modifications des statuts ;
- Quorum de 25% non atteint lors de la tenue d'une assemblée générale ordinaire ;
- Dissolution de l'association.
-

Les décisions prises en assemblée générale extraordinaire reposent sur les mêmes règles que celles édictées dans le cadre des assemblées générales ordinaires.

Article 16 : Composition des ressources

Les ressources de l'association sont assurées par :

- Les cotisations ;
- Les subventions ;
- Les dons ;
- Les apports en nature ;
- Les produits de ses activités ;
- Les revenus de ses produits de placement ;

Article 17 : Comptabilité et obligations de l'association

Il est tenu une comptabilité complète des recettes et des dépenses. Le budget annuel prévisionnel est élaboré par le comité directeur et il est soumis pour approbation par un vote lors de l'assemblée générale. Il en est de même pour les comptes de la saison écoulée.

Article 16 : Dissolution

En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net, conformément à la loi, à une ou plusieurs associations légalement déclarées. En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

Yves Le Drogueux
Président de l'AYTT

Statuts adoptés en assemblée générale extraordinaire à l'unanimité le samedi 27 juin 2026



●RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En application des statuts adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2026

●ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement intérieur précise les modalités d'application des statuts de l'AYTT.

Il s'impose à l'ensemble des membres, licenciés, encadrants, bénévoles et invités.

L'adhésion à l'association vaut acceptation sans réserve des statuts et du présent règlement.

●ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCÈS AUX INSTALLATIONS

Les installations sont réservées aux membres à jour de leur cotisation, aux encadrants missionnés et aux personnes autorisées.

Chaque adhérent s'engage à respecter les locaux, le matériel, les créneaux horaires et les règles municipales.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'effets personnels.

●ARTICLE 3 – LICENCE ET ASSURANCE

Tout pratiquant doit être titulaire d'une licence FFTT valide.

L'assurance fédérale couvre les dommages liés directement à la pratique sportive.

L'association ne peut être tenue responsable des accidents hors activité encadrée ou des trajets.

●ARTICLE 4 – MATÉRIEL

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin.

Toute dégradation volontaire pourra entraîner facturation et sanction disciplinaire.

●ARTICLE 5 – TENUE ET COMPORTEMENT

Chaque membre doit adopter une tenue conforme aux règlements FFTT et un comportement respectueux

Tout propos injurieux, diffamatoire ou discriminatoire est interdit.

●ARTICLE 6 – DISCIPLINE GÉNÉRALE

Sont strictement interdits : la consommation d'alcool pendant les entraînements et compétitions, les substances illicites et tout comportement violent.

Des sanctions pourront être prises en cas de manquement.

●ARTICLE 7 – ORGANISATION SPORTIVE

Les décisions sportives relèvent de la Commission Sportive et des entraîneurs

Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation publique.

●ARTICLE 8 – PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Les sanctions possibles : avertissement, suspension, exclusion, radiation.

Toute sanction lourde implique convocation écrite et possibilité pour l'intéressé de présenter ses observations.

La décision du Comité Directeur est exécutoire immédiatement.

ASSOCIATION YERRES TENNIS DE TABLE

●ARTICLE 9 – COMMUNICATION

Les communications officielles peuvent être transmises par courrier électronique, affichage ou supports officiels du club.

Tout membre est réputé en avoir pris connaissance.

●ARTICLE 10 – COTISATIONS

Toute cotisation versée est définitivement acquise à l'association.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf décision exceptionnelle du Comité Directeur.

●ARTICLE 11 – PROTECTION DE L'IMAGE DU CLUB

Tout membre s'engage à ne pas porter atteinte à l'image ou au fonctionnement de l'association

Toute atteinte pourra constituer une faute disciplinaire.

●ARTICLE 12 – APPLICATION

Le présent règlement complète les statuts et s'impose à tous les membres.

Il est applicable immédiatement après adoption.

Fait à Yerres, le 29 juin 2026

Le Président :
Yves Le Drogueux

Le Secrétaire :
Charles Choteau

Créneaux horaires d'occupation de la salle pour la saison 2026 / 2027

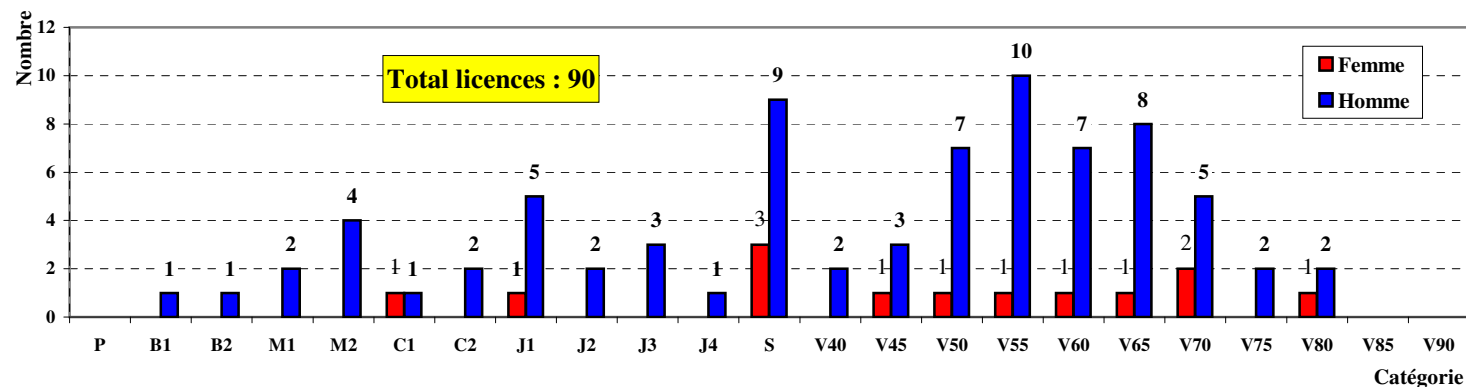
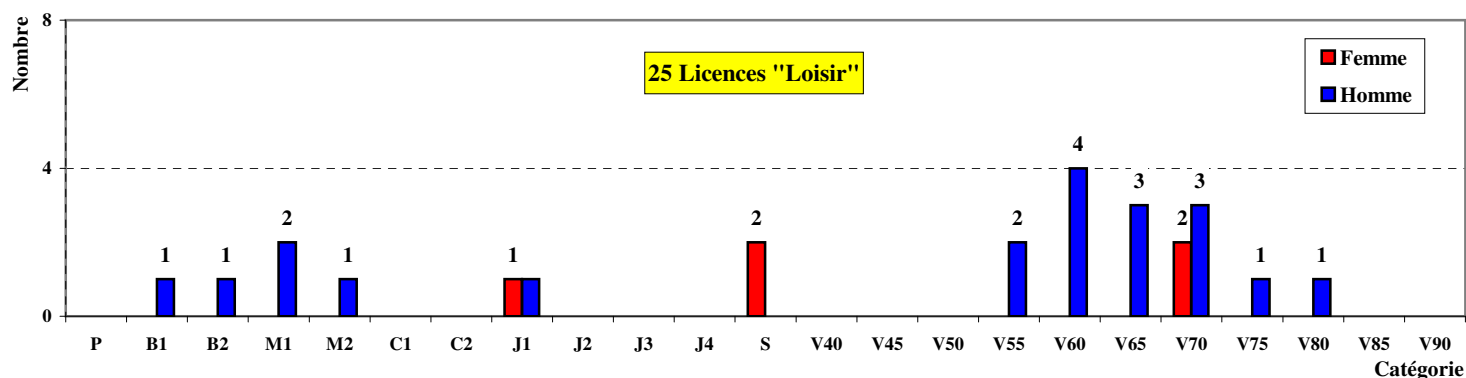
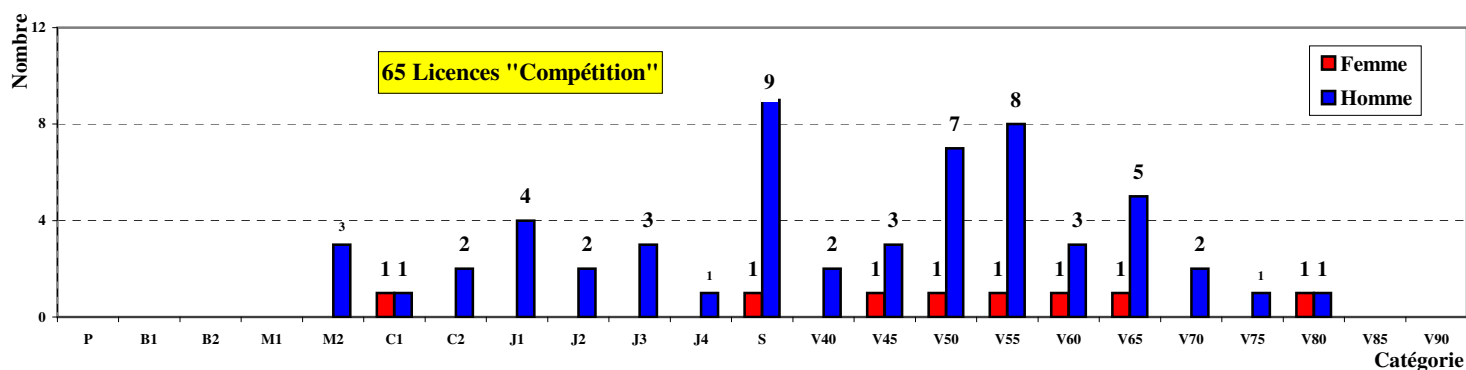
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
9h00								9h00
10h00							Loisirs ouvert à tous	10h00
11h00								11h00
12h00								12h00
13h00								13h00
14h00								14h00
14h30								14h30
15h00								15h00
15h30								15h30
16h00								16h00
16h30								16h30
17h00								17h00
17h30								17h30
18h00								18h00
18h30								18h30
19h00								19h00
19h30								19h30
20h00								20h00
20h30								20h30
21h00								21h00
21h30								21h30
22h00								22h00
22h30								22h30
23h00								23h00

Catégories d'âge pour la saison : 2026 / 2027

Catégories	Date de naissance		Appellation
Vétérans	Nés en	1936 et avant	Vétéran 90
	1 ^{er} janvier	1937	Vétéran 85
	au 31 décembre	1941	
	1 ^{er} janvier	1942	Vétéran 80
	au 31 décembre	1946	
	1 ^{er} janvier	1947	Vétéran 75
	au 31 Décembre	1951	
	1 ^{er} janvier	1952	Vétéran 70
	au 31 Décembre	1956	
	1 ^{er} janvier	1957	Vétéran 65
	au 31 Décembre	1961	
	1 ^{er} janvier	1962	Vétéran 60
	au 31 Décembre	1966	
	1 ^{er} janvier	1967	Vétéran 55
	au 31 Décembre	1971	
	1 ^{er} janvier	1972	Vétéran 50
	au 31 Décembre	1976	
	1 ^{er} janvier	1977	Vétéran 45
	au 31 Décembre	1981	
	1 ^{er} janvier	1982	Vétéran 40
	au 31 Décembre	1986	
Seniors	du 1 ^{er} janvier	1987	Senior
	au 31 Décembre	2007	
Juniors	Nés en	2008	Junior 4 - de 19 ans
		2009	Junior 3 - de 18 ans
		2010	Junior 2 - de 17 ans
		2011	Junior 1 - de 16 ans
Cadets	Nés en	2012	Cadet 2 - de 15 ans
		2013	Cadet 1 - de 14 ans
Minimes	Nés en	2014	Minime 2 - de 13 ans
		2015	Minime 1 - de 12 ans
Benjamins	Nés en	2016	Benjamin 2 - de 11 ans
		2017	Benjamin 1 - de 10 ans
Poussins	Nés en	2018	Poussin - de 9 ans
		et après	

Effectif en licence FFTT au 22 septembre 2026

Catégories		Âge	Licences "Loisir"			Licences "Compétition"			Loisir + Compétition		
			Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Poussin	P	-9 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Benjamin 1	B1	-10 ans	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Benjamin 2	B2	-11 ans	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Minime 1	M1	-12 ans	0	2	2	0	0	0	0	2	2
Minime 2	M2	-13 ans	0	1	1	0	3	3	0	4	4
Cadet 1	C1	-14 ans	0	0	0	1	1	2	1	1	2
Cadet 2	C2	-15 ans	0	0	0	0	2	2	0	2	2
Junior 1	J1	-16 Ans	1	1	2	0	4	4	1	5	6
Junior 2	J2	-17 ans	0	0	0	0	2	2	0	2	2
Junior 3	J3	-18 ans	0	0	0	0	3	3	0	3	3
Junior 4	J4	-19 ans	0	0	0	0	1	1	0	1	1
Senior	S	-40 ans	2	0	2	1	9	10	3	9	12
Vétéran 40	V40	40 à 44 ans	0	0	0	0	2	2	0	2	2
Vétéran 45	V45	45 à 49 ans	0	0	0	1	3	4	1	3	4
Vétéran 50	V50	50 à 54 ans	0	0	0	1	7	8	1	7	8
Vétéran 55	V55	55 à 59 ans	0	2	2	1	8	9	1	10	11
Vétéran 60	V60	60 à 64 ans	0	4	4	1	3	4	1	7	8
Vétéran 65	V65	65 à 69 ans	0	3	3	1	5	6	1	8	9
Vétéran 70	V70	70 à 74 ans	2	3	5	0	2	2	2	5	7
Vétéran 75	V75	75 à 79 ans	0	1	1	0	1	1	0	2	2
Vétéran 80	V80	80 à 84 ans	0	1	1	1	1	2	1	2	3
Vétéran 85	V85	85 à 89 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétéran 90	V90	90 ans et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total			5	20	25	8	57	65	13	77	90



La page du pongiste débutant

Ça tourne ?

Il ne s'agit pas ici du 7^{ème} art, mais bien de la balle de tennis de table

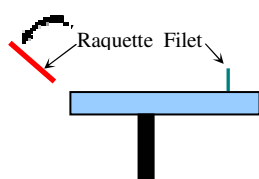
En effet, en fonction de l'inclinaison de la raquette et du geste effectué, on peut imprimer à la balle plus ou moins de rotation afin de gêner la réception de la balle par son adversaire.

Voyons voir cela de plus près.

L'inclinaison de la raquette.

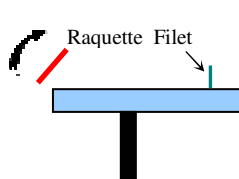
Elle se définit par rapport à la surface de la table. Une raquette peut être :

Ouverte



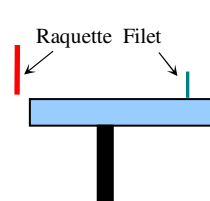
Le bas de la raquette est dirigé vers le filet

Fermée



Le haut de la raquette est dirigé vers le filet

Verticale



Appliquer une rotation à la balle

Trois types de rotations peuvent être appliqués à la balle.

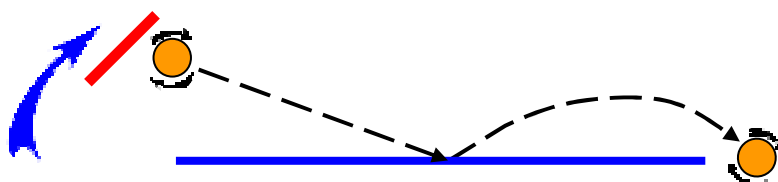
Rotation dans le sens horaire

La balle est liftée; c'est le **top spin**.

C'est un coup d'attaque.

La raquette est fermée et la balle est frottée au dessus de l'équateur, par un geste arrondi qui va du bas vers le haut. Plus la balle est frottée, et plus elle tourne.

Lors de son rebond, la balle va "plonger"



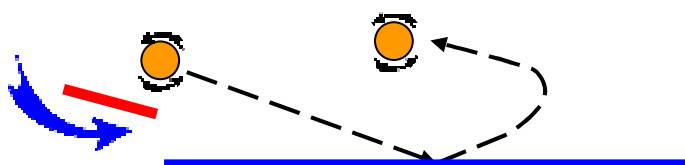
Balle liftée

Rotation dans le sens anti horaire (ou trigonométrique pour les matheux¹)

La balle est **coupée**. C'est un coup de défense

La raquette est ouverte et la balle est frottée sous l'équateur par un geste qui va de l'arrière vers l'avant imprimant à la balle une rotation dans le sens anti-horaire (*inverse à celle des aiguilles d'une montre*).

Lors de son rebond, la balle va avoir tendance à retourner vers le côté du serveur; c'est l'effet "rétro". Comme pour le top spin, plus la balle est frottée, et plus elle tourne et plus elle a tendance à repartir en arrière.



Balle coupée

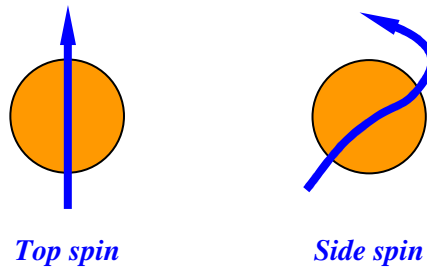
¹ Note Bernard

Rotation latérale

C'est le **side spin**

Au départ, le mouvement de bras ressemble à celui d'un discobole. On brosse la balle de telle sorte qu'au lieu de tourner uniquement vers l'avant comme un top spin, elle tourne également de la droite vers la gauche ou inversement suivant que l'on est droitier ou gaucher, ce qui fait décrire à la balle un arc de cercle. Après son rebond, la balle tel le top spin va plonger, mais en prenant une trajectoire latérale.

Trajectoire de la balle



Pour plus de conseils, n'hésitez pas à contacter nos entraîneurs Alner et François.

Source : Le tennis de table - Règles et conseils par Jacques Secretin - édition Solarama

■ B.G



Calendrier des compétitions pour la saison 2026 - 2027

Date		Organisme	Compétition	Observations
Septembre	samedi 19	Ligue	Championnat par équipes	J1 - Ph1
	vendredi 25	CD91	Championnat par équipes	J1 - Ph 1
Octobre	vendredi 02	CD91	Championnat par équipes	J2 - Ph1
	samedi 03	Ligue		
	samedi 10	CD91	Critérium Fédéral - Jeunes	Tour 1
		Ligue	Critérium Fédéral	
	dimanche 11	CD91	Critérium Fédéral - Adultes	
		Ligue	Critérium Fédéral	
	vendredi 16	CD91	Championnat par équipes	J3 - Ph1
	samedi 17	Ligue		
Congés scolaires - du samedi 17 octobre au dimanche 01 novembre				
Novembre	vendredi 06	CD91	Championnat par équipes	J4 - Ph1
	samedi 07	Ligue		
	mercredi 11	CD91	Championnat de France vétérans	
	samedi 14	CD91	Critérium Fédéral - Jeunes	Tour 2
		Ligue	Critérium Fédéral	
	dimanche 15	CD91	Critérium Fédéral - Adultes	
		Ligue	Critérium Fédéral	
	vendredi 20	CD91	Championnat par équipes	J5 - Ph1
	samedi 21	Ligue		
	vendredi 27	Ligue	Championnat de Paris	J1
	samedi 28	CD91	Challenge M.Chavernoiz	J1
			Benjamins le matin - Poussins l'après midi	
dimanche 29		Minimes le matin - Cadets l'après midi		
Décembre	vendredi 04	CD91	Championnat par équipes	J6 - Ph1
	samedi 05	Ligue		
	dimanche 06	CD91	Coupe Nationale Vétérans	
	vendredi 11	CD91	Championnat par équipes	J7 - Ph1
	samedi 12	Ligue		
	dimanche 13	CD91	Challenge Roger Lardeau	
	lundi 21	CD91	Coupe de l'Essonne	J1
Congés scolaires du samedi 19 décembre au lundi 04 janvier 2027				

Date		Organisme	Compétition	Observations
Janvier	vendredi 08	Ligue	Championnat de Paris	J2
	vendredi 15	CD91	Championnat par équipes	J1 - Ph2
	samedi 16	Ligue		
	lundi 18	CD91	Coupe de l'Essonne	J2
	vendredi 22	CD91	Championnat par équipes	J2 - Ph2
	samedi 23	Ligue		
	samedi 30	CD91	Critérium Fédéral - Jeunes	Tour 3
		Ligue	Critérium Fédéral	
	dimanche 31	CD91	Critérium Fédéral - Adultes	
		Ligue	Critérium Fédéral	
Vacances scolaires du samedi 06 février au dimanche 21 février 2027				
Février	vendredi 05	Ligue	Championnat de Paris	J3
	lundi 08	CD91	Coupe de l'Essonne	J3
	dimanche 21	Ligue	Coupe nationale vétérans	
	vendredi 26	CD91	Championnat par équipes	J3 - Ph2
	samedi 27	Ligue		
	dimanche 28	CD91	Coupe des jeunes	
Mars	lundi 01	CD91	Coupe de l'Essonne	J4
	samedi 06	CD91	Critérium Fédéral - Jeunes	Tour 4
		Ligue	Critérium Fédéral	
	dimanche 07	CD91	Critérium Fédéral - Adultes	
		Ligue	Critérium Fédéral	
	vendredi 12	CD91	Championnat par équipes	J4 - Ph2
	samedi 13	Ligue		
	dimanche 14	CD91	Finales par classement	
	vendredi 19	Ligue	Championnat de Paris	J4
	dimanche 21	CD91	Tournoi féminin licenciées - non licenciées	
	samedi 27	CD91	Critérium des club - P - B - M	
	dimanche 28		Critérium des club - C - J - S	
	lundi 29	CD91	Coupe de l'Essonne	J5
Vacances scolaires du samedi 03 avril au dimanche 18 avril 2027				

Date		Organisme	Compétition	Observations
Avril	vendredi 02	Ligue	Championnat de Paris	J5
	dimanche 18	Ligue	Critérium des jeunes	
	vendredi 23	CD91	Championnat par équipes	J5 - Ph2
	samedi 24	Ligue		
	lundi 26	CD91	Coupe de l'Essonne	J6
Mai	samedi 01	CD91	Challenge M.Chavernoiz	J2
			Benjamins le matin - Poussins l'après midi	
	dimanche 02		Minimes le matin - Cadets l'après midi	
	jeudi 06	CD91	TOP 16 Seniors	
	dimanche 09	Ligue	Finale par classement	
	vendredi 14	Ligue	Championnat de Paris	J6
	lundi 17	CD91	Coupe de l'Essonne	J7
	vendredi 21	CD91	Championnat par équipes	J6 - Ph2
	samedi 22	Ligue		
	vendredi 28	CD91	Championnat par équipes	J7 - Ph2
	samedi 29	Ligue		
Juin	vendredi 04	Ligue	Championnat de Paris	J 7
	dimanche 06	CD91	Championnat de l'Essonne en doubles	
	vendredi 11	CD91	Barrage championnat par équipes Ph2	
			1/4 titres championnat par équipes	
	samedi 12	Ligue	Interdépartementaux ?	
		CD91	Titres Championnat par équipes	D2 - D3 - D4
	dimanche 13	Ligue	Interdépartementaux ?	
		CD91	Titres Championnat par équipes	PR - D1
	samedi 19	CD91	Championnat de l'Essonne en simples	
	dimanche 20			
	lundi 28	CD91	Coupe de l'Essonne - limite matchs de Clt	
Vacances scolaires d'été à partir du 03 juillet				

Saison 2026 - 2027 - Phase 1

Classement des joueurs ayant plus de 500 points

(Joueurs de la saison dernière compte tenu des départs et arrivées)

Rappel succinct des règles du classement

- À tout joueur prenant une licence pour la 1^{ère} fois, il est attribué un classement 5 avec 500 points.
- Le nombre de points et le classement des joueurs évoluent en fonction de leurs résultats en compétition
- La valeur du classement est obtenue en prenant la partie entière des points divisées par 100
 - La saison sportive est divisée en deux phases: 1 juillet à la dernière journée du championnat national par équipes et du lendemain de cette date au 30 juin
- En fin de phase, il est déduit du cumul de points de chaque joueur un nombre de points appelé

Dérive

- **Dérive** = différence entre 2 phases du total de points de tous les joueurs de compétition divisé par leur nombre

La dérive appliquée aux classements pour la phase 1 = 5,73

- En compétition, un joueur doit disputer au moins 10 parties dans toute la saison à défaut il perd.
5 points par partie manquante
- Lors d'une reprise de licence après une période d'arrêt, les points attribués au joueur correspondront à ceux de son ancien capital **diminué de 50 points par année d'arrêt dans la limite de 500 points**
- Un joueur en licence compétition qui passe en licence loisir conserve ses points et son classement.
- En loisir, aux anciens joueurs de compétition (>500 points), il est retiré lors de chaque phase **la valeur de la dérive à laquelle s'ajoute en phase 2, 50 points pour absence de parties disputées dans la saison**

					CLASSEMENT					
NOM	PRÉNOM	SEXE	LICENCE	CATÉGORIE	ANCIEN		NOUVEAU		DELTA	
					Cl't	Pts	Cl't	Pts	Pts	Cl't
PAULMIER	Mayleen	Femme	Compétition	Cadet 1	6	612	6	655	43	0
ROTH	Michele	Femme	Compétition	Veteran 65	7	791	7	777	-14	0
AITELHOUASSINE	Kevin	Homme	Compétition	Seniors	6	671	6	695	24	0
AUDEBERT	Robin	Homme	Compétition	Minimes 2	5	524	5	524	0	0
BECARD	Timothee	Homme	Compétition	Seniors	18	1891	18	1890	-1	0
BOIGEAUD	Sebastien	Homme	Compétition	Veteran 45	6	632	5	587	-45	-1
BORODIN	Mihail	Homme	Compétition	Veteran 45	6	660	6	645	-15	0
BRUNET	Jerome	Homme	Compétition	Veteran 55	9	919	9	928	9	0
CHAIZE	Andrea	Homme	Compétition	Junior 1	17	1758	18	1853	95	1
CHAIZEMARTIN	Patrick	Homme	Compétition	Veteran 55	9	945	9	935	-10	0
CHEVALIER	Samuel	Homme	Compétition	Veteran 50	5	518	5	500	-18	0
CYRILLE	Alex	Homme	Compétition	Veteran 55	8	802	8	830	28	0
CYRILLE MOCQUET	Antoine	Homme	Compétition	Junior 1	15	1503	15	1525	22	0
DARENNE	Robin	Homme	Compétition	Seniors	13	1326	12	1299	-27	-1
DE ROSA	Theo	Homme	Compétition	Juniors 3	11	1141	11	1151	10	0
FERNET	Clement	Homme	Compétition	Juniors 3	14	1477	17	1727	250	3
GAYRARD	Xavier	Homme	Compétition	Veteran 55	6	633	6	630	-3	0
GESLAIN	François	Homme	Compétition	Seniors	N°335	2367	N°358	2366	-1	23

GUILLON	Philippe	Homme	Compétition	Veteran 60	6	644	6	623	-21	0
HAIK	Aldo	Homme	Compétition	Veteran 70	7	715	7	709	-6	0
HOANG	Léo	Homme	Compétition	Cadets 2	6	610	6	682	72	0
HOUCHOT	Stephane	Homme	Compétition	Veteran 45	5	588	5	547	-41	0
HUGUENOT	Valentin	Homme	Compétition	Seniors	6	635	6	609	-26	0
HUSSON	Christian	Homme	Compétition	Veteran 80	5	552	5	526	-26	0
JEAN MICHEL	Alner	Homme	Compétition	Veteran 45	19	1931	18	1856	-75	-1
JENNY	Sebastien	Homme	Compétition	Veteran 45	9	961	9	937	-24	0
JOLLET	Jean-Michel	Homme	Compétition	Veteran 70	7	789	7	755	-34	0
JOLLY	Robin	Homme	Compétition	Cadets 2	7	718	7	758	40	0
LAFOND	Olivier	Homme	Compétition	Veteran 55	8	833	8	834	1	0
LE DROGUEUX	Yves	Homme	Compétition	Veteran 65	6	621	5	565	-56	-1
LE NORMAND	Sébastien	Homme	Compétition	Veteran 50	11	1139	12	1204	65	1
LECART	Nathan	Homme	Compétition	Junior 1	9	946	10	1061	115	1
LIEBAUT	Fabrice	Homme	Compétition	Veteran 50	8	878	8	863	-15	0
LOLLIEROU	Jean-Luc	Homme	Compétition	Veteran 65	5	559	5	524	-35	0
LY	Thomas	Homme	Compétition	Veteran 55	10	1041	10	1008	-33	0
MATHIEU	Claude	Homme	Compétition	Veteran 65	8	899	9	921	22	1
MENARD	Patrick	Homme	Compétition	Veteran 55	7	706	7	700	-6	0
METAYER	David	Homme	Compétition	Veteran 40	5	538	6	610	72	1
METAYER	Hugo	Homme	Compétition	Minime 1	5	517	5	521	4	0
MONDOT	Thibault	Homme	Compétition	Juniors 2	7	762	8	804	42	1
NHEAN	Hou	Homme	Compétition	Veteran 75	7	724	7	707	-17	0
PACZKOWSKI	Rudy	Homme	Compétition	Seniors	7	704	7	708	4	0
PAULMIER	Ethan	Homme	Compétition	Juniors 3	9	923	11	1172	249	2
PELZHOF	Patrick	Homme	Compétition	Veteran 60	7	765	8	800	35	1
PERRUZEAU	Antoine	Homme	Compétition	Juniors 2	5	552	6	613	61	1
PFLIGER	Nathan	Homme	Compétition	Juniors 3	6	648	6	695	47	0
PFLIGER	Sebastien	Homme	Compétition	Veteran 50	5	540	5	581	41	0
PHELIPPEAU	Vivien	Homme	Compétition	Cadets 2	5	515	5	500	-15	0
PICOT	Michel	Homme	Compétition	Veteran 55	7	774	7	778	4	0
RENIER	Jerome	Homme	Compétition	Veteran 50	7	797	7	769	-28	0
ROUCOULET	Guillian	Homme	Compétition	Seniors	5	594	5	556	-38	0
RUDOLPHE	Vincent	Homme	Compétition	Seniors	14	1454	14	1422	-32	0
SERB	Andrei	Homme	Compétition	Seniors	6	629	6	617	-12	0
TEHUI LEE	Yannis	Homme	Compétition	Veteran 50	9	904	9	909	5	0
URVOAZ	Stephane	Homme	Compétition	Veteran 50	9	969	9	939	-30	0
VENTURI	Jean-Pierre	Homme	Compétition	Veteran 65	10	1005	10	1006	1	0
VERNET	Bruno	Homme	Compétition	Veteran 65	8	858	8	846	-12	0
VILLEMIN	Christophe	Homme	Compétition	Veteran 50	7	750	7	786	36	0
OROSCO	Pauline	Femme	Loisir	Veteran 40	8	857	8	801	-56	0
BERTHELOT	Matthieu	Homme	Loisir	Veteran 45	8	825	7	769	-56	-1
BOESPFLUG	Alain	Homme	Loisir	Veteran 75	6	626	5	570	-56	-1
BOURDEAU	Pascal	Homme	Loisir	Veteran 60	5	543	5	500	-43	0
BOURDY	Julien	Homme	Loisir	Veteran 40	7	754	6	698	-56	-1
BURI	Florian	Homme	Loisir	Veteran 40	10	1095	10	1039	-56	0
CALLARD	Francois	Homme	Loisir	Veteran 70	5	598	5	542	-56	0

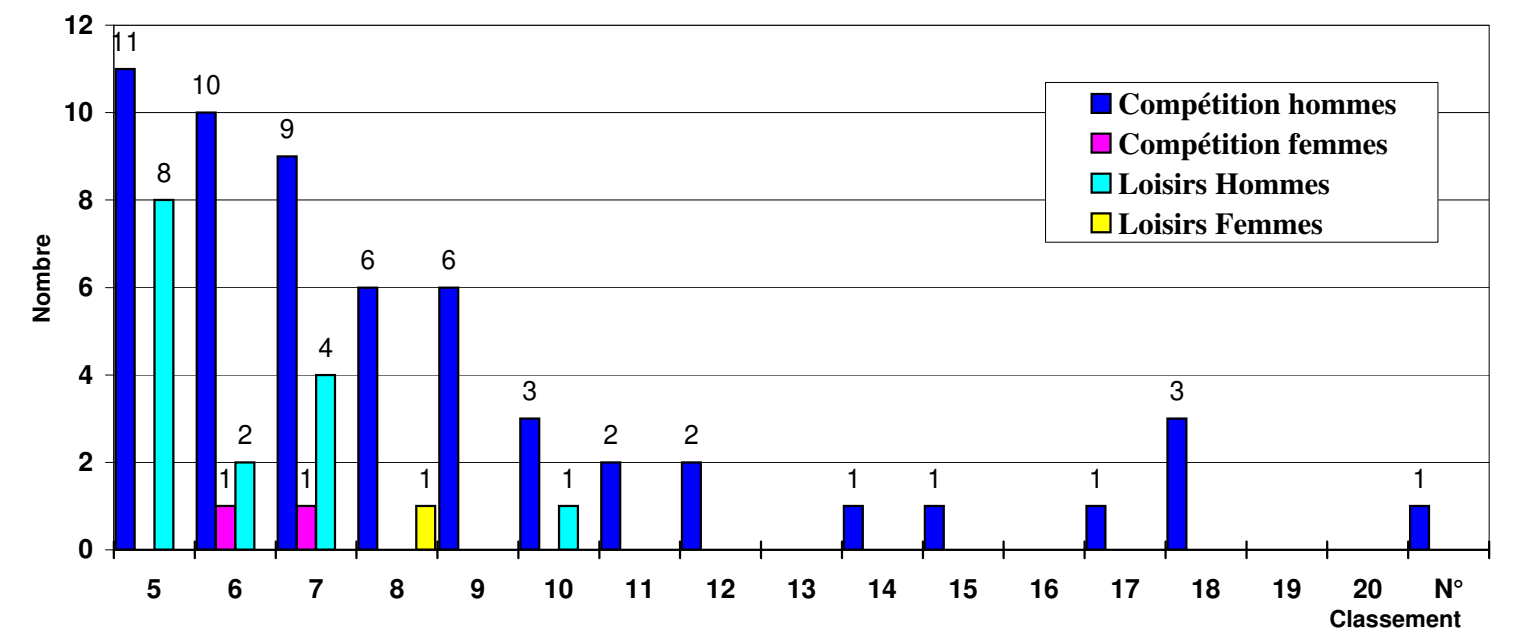
CLEMENT	Mickael	Homme	Loisir	Veteran 40	8	841	7	785	-56	-1
DARENNE	Yannick	Homme	Loisir	Veteran 45	5	584	5	528	-56	0
DINO	Sylvain	Homme	Loisir	Veteran 45	5	566	5	510	-56	0
FERNANDES	Salvador	Homme	Loisir	Veteran 50	5	575	5	519	-56	0
FILIATRE	David	Homme	Loisir	Veteran 45	8	850	7	794	-56	-1
GROSMAIRE	Thierry	Homme	Loisir	Veteran 65	6	630	5	574	-56	-1
GUILLEMARD	Bernard	Homme	Loisir	Veteran 80	7	701	6	645	-56	-1
PENE	Bertrand	Homme	Loisir	Veteran 50	5	520	5	500	-20	0
VERNET	Sebastien	Homme	Loisir	Veteran 40	7	789	7	733	-56	0

LES PLUS FORTES GROGRESSIONS			Points sur licence			Points gagnés en 2025/2026		
Joueur		Catégories	2025/2026		26/27	Phase 1	Phase 2	Saison
			Ph1	Ph2	Ph1			
PAULMIER	Ethan	Junior 3	800	923	1172	123	249	372
FERNET	Clément	Junior 3	1394	1477	1727	83	250	333
CHAIZE	Andréa	Junior 1	1715	1758	1853	43	95	138
LECART	Nathan	Junior 1	928	946	1061	18	115	133
PERRUZEAU	Antoine	Junior 2	500	552	613	52	61	113
METAYER	David	Veteran 40	500	538	610	38	72	110
HOANG	Léo	Cadet 2	597	610	682	13	72	85

Joueurs de compétition	
Ayant gagné des points	27
Ayant perdu des points	30

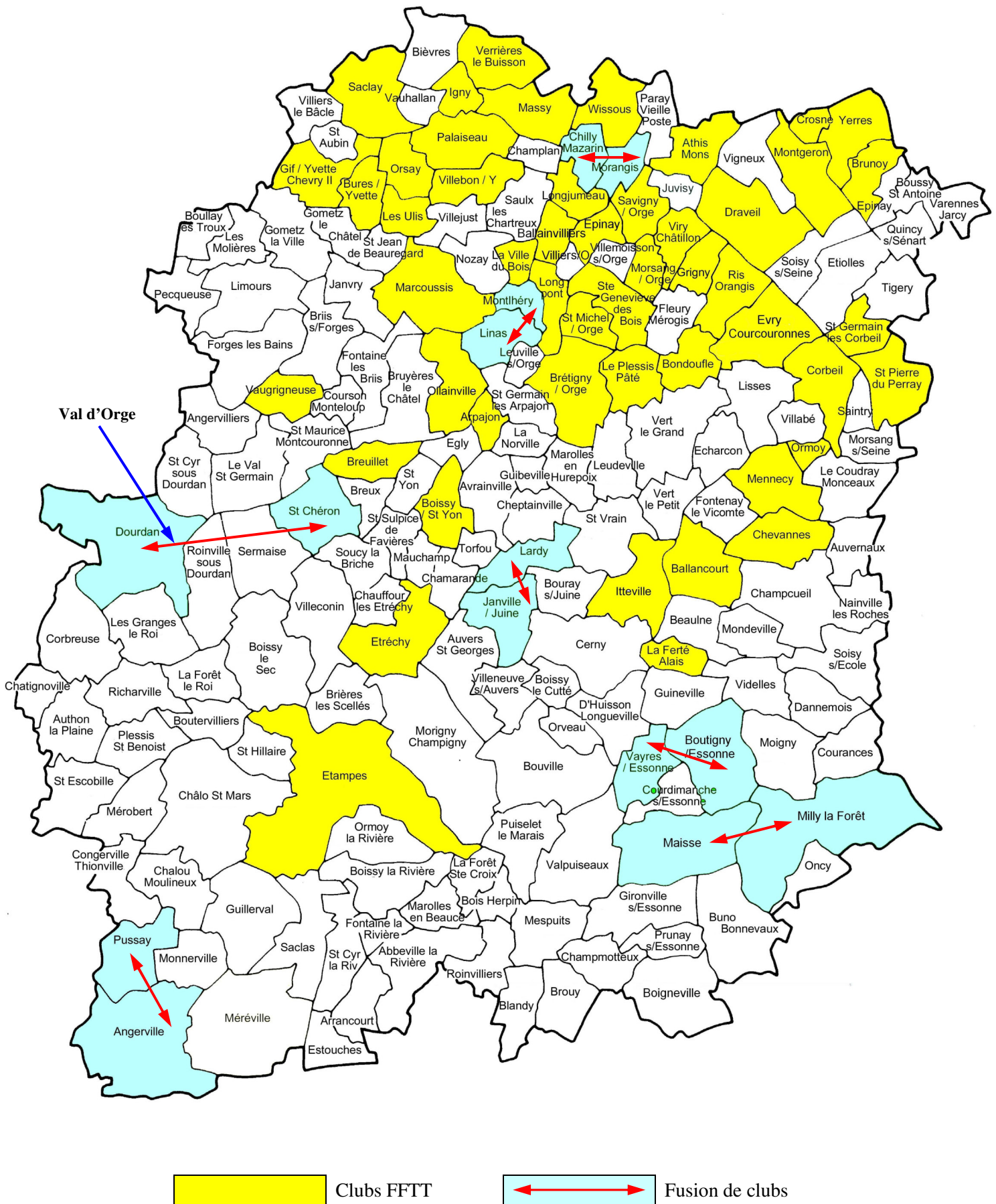
Nombre de joueurs à plus de 500 pts	Compétition	58
	Loisir	16
	Total	74

Répartition des classements supérieurs à 500 points



Carte des clubs FFTT de l'Essonne

Nombre de clubs : 56 sur 193 communes



CLUBS ESSONNIENS ENGAGÉS
EN CHAMPIONNATS DE FRANCE FFTT PAR ÉQUIPES

Saison : 2026 - 2027

Phase 1

Clubs	Championnat masculin																Championnat féminin								Total M+F	
	Échelon national					Échelon régional				Échelon départemental							Σ	Échelon national				Régional		Dép		Σ
	PA	PB	N1	N2	N3	PN	R1	R2	R3	PR	D1	D2	D3	D4	Rés	Pro		N1	N2	N3	PN	R1	PR			
Angerville Pussay												1	1	1		3									3	
Arpajon											2		1			3									3	
Athis-Mons									1		4		1	2		8									8	
Ballainvilliers													1			1									1	
Ballancourt										1		2	1		1	5									5	
Bondoufle				1		1			1	1	2	1	1	1		9									9	
Boutigny - Vayres												1		1		2									2	
Brétigny								1		1	4			6		12					1			1	13	
Breuillet										1	1	1	1			4									4	
Brunoy											1	1	2	1		5									5	
Bures / Yvette											1	1	1	1		4									4	
Chevannes													1		1	2									2	
Chevry II									1			2	1	3		7									7	
Chilly-Morangis				1			1		2	2	1	1	1	3		12						1	1	1	13	
Corbeil Essonnes									1	1	1	1	2	2		8				1		1	2		10	
Crosne														1		1									1	
Draveil								1			2	1	1	2		7						1	1		8	
Epinay / Orge											1	1	1	3		6									6	
Etampes										2		2		3		7									7	
Etrechy											2		1	1		4									4	
Évry - Courcouronnes												1		2		3									3	
Grigny																0									0	
Igny			1		1			2	1	2	2	1	1	3		14			1		1		1	3	17	
Itteville													1			1									1	
Janville - Lardy										1	1	2		3	2	9									9	
La Ferté Alais									1	1	1	1		1		5									5	
La Ville du Bois										1	1		1	2		5									5	
Le Plessis Pâté												1	1	1		3									3	
Les Ulis										1		1		1		3									3	
Linas Montlherry														1		1									1	
Longjumeau											1	1	1	1		4									4	
Longpont												1	1	1	1	4									4	
Marcoussis													1	1		2									2	
Massy											1	1	1	2		5									5	
Menecy										1	2	1	2	2		8									8	
Milly - Maisse										1		2	2	3		8									8	
Montgeron											1			2		3									3	
Morsang / Orge											1	1	1	3	1	7									7	
Ollainville													1			1									1	
Ormoy												1				1									1	
Orsay										1		1	2		1	5									5	
Palaiseau					1		1	1	2	3	2	2		3		15				1	1		2		17	
Ris-Orangis														1		1									1	
Saclay														1		1									1	
Savigny / Orge								1	1	1	2		2	2		9						2	2		11	
St Germain les Corbeil										1	3		1	1	1	7									7	
St Michel / Orge										1	1	2	1	1		6						1	1		7	
St Pierre du Perray											1	1	2			4									4	
Ste Geneviève des Bois								1	1	1	2	2	1	1	1	10									10	
Val d'Orge										1			3	1	1	6									6	
Vaugrigneuse												1	1	2		4									4	
Verrières le Buisson									1		1		1	2		5									5	
Villebon / Yvette											1	1		2		4									4	
Viry-Chatillon										3		2	2			7									7	
Wissous										1		1		2		4						1	1		5	
Yerres							1			1	2	3	1	1		9						1	1		10	
TOTAL Équipes			1	2	2	1	3	7	12	32	48	48	48	80	10	291			1		3	2	9	15	306	

Total Équipes en phase 2 saison dernière			1	2	1	2	4	3	16	32	48	48	48	74	9	288				1	2	3	7	13	301
			4					25					259						1		5		7		

Delta avec la phase précédente	Messieurs				Dames				Δ
	National	Régional	Départemental	Δ	National	Rég	Dép	Δ	
	1	-2	7	6	0	0	2	2	8

PA = Pro A / PB = Pro B : équipes professionnelles

Championnat de France par équipes FFTT

Calendrier et résultats - Saison 2026 / 2027 Phase 1

Masculin

Légende : **R** = échelon régional - **D** = échelon départemental - Les lettres sont suivies par le numéro de la division dans l'échelon

Exemple : **R2** = échelon régional 2^{ème} division - **PR** = échelon départemental division Pré régionale

Yerres 1 - R1 - Poule 2

Composition de la Poule		
1	Reuilly 1	75
2	Palaiseau 2	91
3	Ponthierry 1	77
4	Sartrouville 1	78
5	Yerres 1	91
6	Chilly Morangis 2	91
7	Rambouillet 2	78
8	Neuilly 2	92

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	4/5	sam-19-sept	Sartrouville	Sartrouville	D	19/23	6 ^{ème} ex
2	5/3	sam-03-oct	Ponthierry	Yerres			
3	2/5	sam-17-oct	Palaiseau	Palaiseau			
4	5/1	sam-07-nov	Reuilly	Yerres			
5	7/5	sam-21-nov	Rambouillet	Rambouillet			
6	5/6	sam-05-déc	Chilly Morangis	Yerres			
7	8/5	sam-12-déc	Neuilly	Neuilly			

Yerres 2 - PR - Poule 4

Composition de la Poule		
1	Val d'Orge 1	
2	Bondoufle 4	
3	Yerres 2	
4	Palaiseau 8	
5	Milly Maisse 1	
6	Les Ulis 1	
7	Chevry II 1	
8	Viry Chatillon 3	

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	3/6	ven-25-sept	Les Ulis	Yerres			
2	5/3	ven-02-oct	Milly Maisse	Milly			
3	3/4	ven-16-oct	Palaiseau	Yerres			
4	3/8	ven-06-nov	Viry Chatillon	Yerres			
5	2/3	ven-20-nov	Bondoufle	Bondoufle			
6	3/1	ven-04-déc	Val d'Orge	Yerres			
7	7/3	ven-11-déc	Chevry II	Chevry II			

Yerres 3 - D1 - Poule 3

Composition de la Poule		
1	St Germain 3	
2	Yerres 3	
3	St Michel 2	
4	Athis Mons 3	
5	Janville Lardy 2	
6	Bures sur Yvette 1	
7	Bretigny 5	
8	Brunoy 1	

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	2/7	ven-25-sept	Bretigny	Yerres			
2	6/2	ven-02-oct	Bures sur Yvette	Bures			
3	2/5	ven-16-oct	Janville Lardy	Yerres			
4	4/2	ven-06-nov	Athis Mons	Athis			
5	2/3	ven-20-nov	St Michel	Yerres			
6	2/8	ven-04-déc	Brunoy	Yerres			
7	1/2	ven-11-déc	St Germain	St Germain			

Yerres 4 - D1 - Poule 4

Composition de la Poule		
1	Yerres 4	
2	Bondoufle 5	
3	Breuillet 2	
4	Bretigny 6	
5	Arpajon 1	
6	La Ville du Bois 2	
7	Etrechy 2	
8	Athis Mons 4	

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	1/8	ven-25-sept	Athis Mons	Yerres			
2	7/1	ven-02-oct	Etrechy	Etrechy			
3	1/6	ven-16-oct	La Ville du Bois	Yerres			
4	5/1	ven-06-nov	Arpajon	Arpajon			
5	1/4	ven-20-nov	Bretigny	Yerres			
6	3/1	ven-04-déc	Breuillet	Breuillet			
7	1/2	ven-11-déc	Bondoufle	Yerres			

Championnat de France par équipes FFTT

Masculin

Calendrier et résultats - Saison 2026 / 2027 Phase 1

Légende : **R** = échelon régional - **D** = échelon départemental - Les lettres sont suivies par le numéro de la division dans l'échelon

Exemple : **R2** = échelon régional 2^{ème} division - **PR** = échelon départemental division Pré régionale

Yerres 5 - D2 - Poule 1

Composition de la Poule	
1	Milly - Maisse 2
2	Longjumeau 2
3	Yerres 5
4	Palaiseau 11
5	igny 10
6	Chevry II 2
7	Chilly Morangis 8
8	Draveil 4

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	3/6	ven-25-sept	Chevry II	Yerres			
2	5/3	ven-02-oct	igny	igny			
3	3/4	ven-16-oct	Palaiseau	Yerres			
4	3/8	ven-06-nov	Draveil	Yerres			
5	2/3	ven-20-nov	Longjumeau	Longjumeau			
6	3/1	ven-04-déc	Milly Maisse	Yerres			
7	7/3	ven-11-déc	Chilly Morangis	Chilly			

Yerres 6 - D2 - Poule 2

Composition de la Poule	
1	Mennecy 4
2	Yerres 6
3	Le Plessis Pâté 1
4	Viry Chatillon 4
5	Chevry II 3
6	Bondoufle 7
7	Vaugrigneuse 1
8	Janville Lardy 3

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	2/7	ven-25-sept	Vaugrigneuse	Yerres			
2	6/2	ven-02-oct	Bondoufle	Bondoufle			
3	2/5	ven-16-oct	Chevry II	Yerres			
4	4/2	ven-06-nov	Viry Chatillon	Viry			
5	2/3	ven-20-nov	Le Plessis Pâté	Yerres			
6	2/8	ven-04-déc	Janville Lardy	Yerres			
7	1/2	ven-11-déc	Mennecy	Mennecy			

Yerres 7 - D2 - Poule 3

Composition de la Poule	
1	Etampes 3
2	Boutigny Vayres 1
3	Wissous 2
4	Brunoy 2
5	Yerres 7
6	Morsang 2
7	St Pierre du Perray 2
8	Evry Courcouronnes 1

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	4/5	ven-25-sept	Brunoy	Brunoy			
2	5/3	ven-02-oct	Wissous	Yerres			
3	2/5	ven-16-oct	Boutigny Vayres	Boutigny			
4	5/1	ven-06-nov	Etampes	Yerres			
5	7/5	ven-20-nov	St Pierre du Perray	St Pierre du Perray			
6	5/6	ven-04-déc	Morsang	Yerres			
7	8/5	ven-11-déc	Evry Courcouronnes	Evry			

Yerres 8 - D3 - Poule 3

Composition de la Poule	
1	Milly Maisse 4
2	Chevannes 1
3	Le Plessis Pâté 2
4	Longpont 2
5	Verrieres 3
6	Orsay 4
7	Yerres 8
8	Brunoy 3

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	2/7	ven-25-sept	Chevannes	Chevannes			
2	7/1	ven-02-oct	Milly Mpaïsse	Yerres			
3	8/7	ven-16-oct	Brunoy	Brunoy			
4	6/7	ven-06-nov	Orsay	Orsay			
5	7/5	ven-20-nov	Verrieres	Yerres			
6	4/7	ven-04-déc	Longpont	Longpont			
7	7/3	ven-11-déc	Le Plessis Pâté	Yerres			

Championnat de France par équipes FFTT

Masculin

Calendrier et résultats - Saison 2026/ 2027 Phase 1

Yerres 9 - D4 - Poule 10

Composition de la Poule	
1	Yerres 9
2	Morsang 6
3	Le Plessis Pâté 3
4	Evry Courcouronnes 3
5	Pussay Angerville 3
6	Longjumeau 4
7	Montgeron 3
8	Draveil 7

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	1/8	ven-25-sept	Draveil	Yerres			
2	7/1	ven-02-oct	Montgeron	Montgeron			
3	1/6	ven-16-oct	Longjumeau	Yerres			
4	5/1	ven-06-nov	Pussay Angerville	Pussay			
5	1/4	ven-20-nov	Evry Courcouronnes	Evry			
6	3/1	ven-04-déc	Le Plessis Pâté	Le Plessis Pâté			
7	1/2	ven-11-déc	Morsang	Yerres			

Féminin

Yerres 1 - PR - Poule 1

Composition de la Poule	
1	Wissous 1
2	Chilly 1
3	Savigny 1
4	Savigny 2
5	St Michel 1
6	Corbeil 1
7	Yerres1
8	Igny 1

Journée Rencontres		Dates	Adversaire	Lieu rencontre	Résultat Yerres		
1	2/7	sam-26-sept	Chilly	Chilly			
2	7/1	sam-03-oct	Wissous	Yerres			
3	8/7	sam-17-oct	Igny	Igny			
4	6/7	sam-07-nov	Corbeil	Corbeil			
5	7/5	sam-21-nov	St Michel	Yerres			
6	4/7	sam-05-déc	Savigny 2	Savigny			
7	7/3	sam-12-déc	Savigny 1	Yerres			

Liens Tennis de Table

Curseur sur le lien; Touche Ctrl maintenue + clic ouvre le site

Le club de
Yerres



<https://www.aytt-yerres.com/>

*Dans le bandeau de la page d'accueil,
cliquer sur l'icône ci-contre pour ouvrir la
page Facebook du club*



La
Fédération



<https://www.fftt.com/site/>

La ligue Île
de France



<https://www.fftt-idf.com/>

Le Comité
départemental
Essonne



<https://cdtt91.fr/>

La FSGT
Val de
Marne



<https://fsgt94.org/>